



## **DECLARATION LIMINAIRE CAPL N°3 du 16/12/16 MUTATION DES AGENTS DE CATEGORIE « C » au 1<sup>er</sup> mars 2017**

Monsieur le Président,

FO DGFIP dénonce, à nouveau aujourd'hui, les suppressions d'emplois à la DGFIP (25% des effectifs ces dix dernières années) qui impactent l'exercice des missions, l'existence même du maillage territorial, les conditions de travail, et ont aussi des conséquences négatives sur les perspectives de mutations des personnels.

Pour le Bas-Rhin, les élus FO DGFIP 67 déplorent et dénoncent la suppression de 17 agents administratifs pour 2017.

Par ailleurs, la situation des vacances d'emplois reste très critique dans le département. Ainsi, il restera 36 d'emplois vacants en catégorie C après le mouvement du 1<sup>er</sup> mars (2614 au niveau national). 36 vacances d'emplois dans le Bas-Rhin c'est trop, beaucoup trop !

De plus, concernant les agents administratifs stagiaires affectés au 30/12/2016, sur 8 lauréats ayant passé et réussi le concours à Strasbourg, un seul est affecté dans le Bas-Rhin...

Ces situations ne sont ni admissibles ni plus longtemps tolérables par les collègues qui subissent au quotidien les conséquences des choix budgétaires du gouvernement et de la DGFIP : souffrance au travail pour de plus en plus d'agents, stress et difficultés à effectuer ne serait-ce que les tâches quotidiennes pour tous les agents.

Des renforts en effectifs sont nécessaires, partout, au quotidien. Ce n'est malheureusement pas ce mouvement local qui permettra une amélioration des situations individuelles et collectives.

S'agissant des primo-affectations, les élus FO DGFIP dénoncent à nouveau les conditions d'affectation en ALD (à la disposition) appliquée aux lauréats du concours, ce qui n'est pas un mode de gestion acceptable de nos nouveaux collègues !

Ces agents, comme tous ceux affectés ALD d'ailleurs, et ce quel que soit le grade, sont devenus la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emplois dans les postes et services. Ce positionnement est précaire pour les collègues et générateur d'instabilité pour les services.

Plus généralement, FO DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents :

- une affectation la plus fine possible,
- 2 véritables mouvements par an (et ce pour tous les grades) ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est demandé par un agent,

avec, en préalable :

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- l'arrêt des restructurations tous azimuts et à marche forcée
- la création de postes à hauteur des besoins des services.

**A FO,  
NOTRE AVENIR ET CELUI DE LA DGFIP,  
NOUS DECIDONS DE LE DEFENDRE ET DE LE RENDRE POSSIBLE !**